



Projet de loi pour une République numérique



(/profile/gouvernement)

Gouvernement (/profile/gouvernement), le 26

septembre 2015

142493 8286

votes

contributions

20881

participants

(/consultations/projet-de-loi-numerique/participants)

0

jour restant

Partager ▾

ÉTAPES

1 Consultation >
Du samedi 26 septembre

↳ Section 1 (<https://www.republique-numerique.fr/consultations/projet-de-loi-numerique/consultation/consultation/o>)

RUBIELLO Luc (<https://www.republique-numerique.fr/profile/rubielloluc>) • 1 octobre 2015 09:46

Article

2015 au dimanche 18
octobre 2015

En cours

(/consultations/projet-
de-loi-numerique
/consultation/consultation)

2 Réponses du
gouvernement >
(/consultation/projet-de-loi-
numerique/ranking
/reponses-
du-gouvernement)

3 Synthèse >
(/consultation/projet-
de-loi-numerique/synthesis
/synthese-1)

4 Projet de loi définitif >
(/consultation/projet-
de-loi-numerique
/step/projet-de-loi-definitif)

INFORMATIONS

Participants >
(/consultations/projet-
de-loi-numerique
/participants)



(https://www.republique-numerique.fr/profile/rubielloluc)

Construire sa personnalité
numérique : un droit fondamental
du citoyen

46 votes • 0 modification • 4 arguments •
1 source

^ Explication de l'article

L'article 6 de la Déclaration des Droits de l'Homme de 1948 indique que « *chaque citoyen a le droit en tout lieu à la reconnaissance de sa personnalité juridique* ».

Cet article est fondateur en ce qu'il reconnaît pour la première fois la personnalité juridique.

A l'heure d'internet, la France, pays des Droits de l'homme, doit reconnaître et définir le PRINCIPE de Personnalité numérique qui se traduit par le fait que « tout citoyen a le droit de vivre et mourir sur internet par la création et le retrait des données numériques qui le concernent »

Construire sa personnalité numérique : un droit fondamental du citoyen

L'article 6 de la Déclaration des Droits de l'Homme de 1948 indique que « *chaque citoyen a le droit en tout lieu à la reconnaissance de sa personnalité juridique* ».

Cet article est fondateur en ce qu'il reconnaît pour la 1ère fois la personnalité juridique.

Je considère que la personnalité numérique est la personnalité qui remonte à la surface et, qu'à l'heure d'internet, elle doit être, de la même façon, reconnue et définie :

La République numérique doit reconnaître le PRINCIPE de **Personnalité numérique qui se traduit par le fait que « tout citoyen a le droit de vivre et mourir sur internet par la création et le retrait des données numériques qui le concernent »** :

Source : Pétition citoyenne pour la personnalité numérique du 14 septembre 2010

Actualités >
(/consultations/projet-de-loi-numerique/posts)

Évènements >
(/consultations/projet-de-loi-numerique/events)

Corbeille >
(/consultations/projet-de-loi-numerique/trashed)

<http://www.innovativity.org/petition-personnalite-numerique.p> (<http://www.innovativity.org/petition-personnalite-numerique.php>)hp (<http://www.innovativity.org/petition-personnalite-numerique.php>)

C'est naturellement gratuit et sans publicité et cela nécessite pour chacun de réfléchir à ce qu'il est et à ce qu'il veut publier de ce qu'il est.

Laisser en effet ce droit exorbitant à des plateformes américaines qui ont une part d'audience de plus de 99 % en France est une erreur républicaine et une faute morale :

nos parents et nos grands-parents connaissaient deux cercles distincts de la vie privée et de la vie professionnelle. La création d'internet a cependant conduit à ce que ces cercles soient intimement liés : ce phénomène a d'incontestables effets pervers dont il faut être conscient et qu'il faut rectifier en essayant notamment de différencier les trois cercles de la vie privée, de la vie professionnelle et de la vie sur internet pour nous mais aussi pour les plus jeunes : c'est l'objectif majeur du principe de Personnalité numérique.

Je propose donc de distinguer et de définir identité numérique, personnalité juridique, et personnalité numérique (l'e-réputation étant un sous-ensemble de cette dernière) ainsi :

L'identité numérique a essentiellement quatre composantes et définit à mon sens la personnalité juridique d'un citoyen : la carte nationale d'identité m'identifie administrativement, le numéro de sécurité sociale m'identifie socialement, les certificats (de naissance...) attestent de mon identité et mes coordonnées (adresse postale, téléphone des pages blanches, annuaires, mails, réseaux sociaux) m'identifient physiquement et permettent de me joindre.

L'identité numérique correspond à ce qui est donné ou fourni par une institution alors que la personnalité numérique est produite, acceptée ou refusée par le citoyen lui-même.

La personnalité numérique me semble avoir trois composantes principales : savoir

numérique, réputation numérique et avatars :

1. Le **savoir numérique** est ce que je crois savoir dans ma vie sur internet : c'est dans bien des cas plus une forme de croyance que de réel savoir.

On ne contrôle en effet jamais la pertinence de l'information obtenue sur les moteurs de recherche, les réseaux sociaux, les encyclopédies en ligne ou plus généralement les plateformes en raison de la réactivité de ces outils et d'une expertise de l'émetteur de l'information rarement prouvée.

Nos activités internet nous inscrivent donc dans la croyance et non dans le savoir : sur internet comme dans la vie, seule l'expérience de l'action peut transformer la croyance en savoir.

L'objectif de la Personnalité numérique est donc bien de mettre à disposition de la collectivité une véritable connaissance filtrée et validée par chaque citoyen volontaire.

C'est un principe qui fera grandir notre démocratie comme a pu le faire la personnalité juridique après la seconde guerre mondiale.

2. La **réputation numérique** a sept composantes :

- mes Publications (ce que j'écris dans ma vie internet)
- mes Expressions (ce que je dis dans ma vie internet)
- mes Avis (ce que j'apprécie dans ma vie internet)
- mes Centres d'intérêt (ce qui m'intéresse dans ma vie internet)
- mes Connaissances (avec qui je suis en relation sur internet)
- ma Consommation (ce que j'achète et ce que je vends sur internet)
- ma Profession (ma vie professionnelle sur internet)

Il est aujourd'hui possible d'exercer une activité grâce à internet en vendant par exemple des biens sur des sites marchands ou en étant trader en ligne.

Le statut d'autoentrepreneur créé en 2008 permet à un étudiant, à un salarié ou à un retraité d'avoir un revenu d'appoint en marge de son activité principale : la réputation numérique est bien la clé pour exercer ce nouveau type d'activité et la personnalité numérique permettra ainsi très clairement de soutenir et de créer de très nombreux emplois dans toutes les classes de population.

3. Les **avatars** (ce qui me représente sur internet) constituent un sujet passionnant. Ils sont un vrai sujet d'avenir.

En conclusion, la reconnaissance et la définition de la Personnalité numérique du citoyen dans la loi pour une République numérique de la France, pays des Droits de l'homme, favorisera tout comme l'a fait la reconnaissance de la personnalité juridique en 1948 :

- la **Liberté** pour la circulation des informations publiques de chaque citoyen en complément de la liberté accrue pour la circulation des données des pouvoirs publics prévue dans le projet de loi actuel

- l'**Egalité** des citoyens devant Internet réduisant ainsi ce que j'appelle « la fracture numérique logicielle » et qui complète la mise en œuvre du très haut débit, des infrastructures associées, de la loyauté des plateformes et de la neutralité du net tels que prévus dans le projet de loi actuel

- la **Fraternité** pour une société numérique ouverte à tous car :

Société numérique sans conscience n'est que ruine de l'âme

Peut-on imaginer vivre aujourd'hui dans un monde sans personnalité juridique ?

Peut-on imaginer vivre demain dans un monde sans personnalité numérique ?

Luc Rubiello 29 septembre 2015

Fondateur www.innooo.fr (<http://www.innooo.fr/>)

Source : <http://www.innovativity.org/livre-innooo-internet-dangers-actions.php>
(<http://www.innovativity.org/livre-innooo-internet-dangers-actions.php>)

Internet Dangers Actions - Quelle société numérique voulons-nous ?


Préface de Louis Pouzin, un des Pères d'internet

Luc Rubiello - Editions Innovativity - Avril 2015

Pensez-vous que cette proposition permet d'atteindre les objectifs présentés dans l'explication de l'article ?

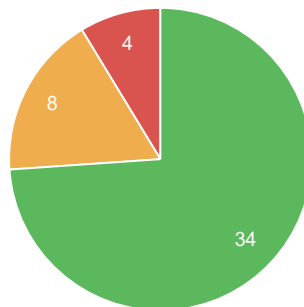
 D'accord

 Mitigé

 Pas d'accord

[e-des-donnees-publiques-1/construire-sa-personnalite-numerique-un-droit-fondamental-du-citoyen/report](#)

 Partager ▼



(<https://www.republique-numerique.fr/profile>

/pierre1)

(<https://www.republique-numerique.fr>

/profile/laurentmartin)



(<https://www.republique-numerique.fr/profile>

/rubielloluc)

(<https://www.republique->

numerique.fr/profile/dubreucq)



(https://www.republique-numerique.fr/profile/francoisbriat) + 41
46 votes

0 modification ()

4 arguments ()

1 source ()

Ajouter un argument pour

Ajouter un argument contre

2 arguments pour

Les plus récents



(https://www.republique-numerique.fr/profile/rubielloluc)

Nous vivons aujourd'hui dans un monde fermé de systèmes propriétaires ou ayant comme objectif la revente des données personnelles, pétrole du 21eme siècle : la

2 arguments contre

Les plus récents

(https://www.republique-numerique.fr/profile/taneleo)

Rien n'entrave aujourd'hui la construction de cette personnalité, au contraire, elle est des plus facilités et encouragées via les différents réseaux sociaux.

À propos

Ce site participatif a été réalisé grâce à la plateforme innovante de participation [Cap Collectif \(http://www.cap-collectif.com\)](http://www.cap-collectif.com), selon les principes de la [démocratie ouverte \(http://fr.wikipedia.org/wiki/Gouvernement_ouvert\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Gouvernement_ouvert).

 Facebook (<https://www.facebook.com/gouvernement.fr>)

 Twitter (<https://twitter.com/gouvernementFR>)

 Google+ (<https://plus.google.com/+gouvernementfr/>)

[Confidentialité \(/confidentialite\)](/confidentialite) | [Charte \(/pages/charte\)](/pages/charte) | [Contact \(/contact\)](/contact) | [Mentions légales \(/pages/mentions-legales\)](/pages/mentions-legales) |

[Accessibilité \(/pages/accessibilite\)](/pages/accessibilite) | [In english \(/pages/in-english\)](/pages/in-english)

Propulsé par [Cap Collectif \(http://www.cap-collectif.com\)](http://www.cap-collectif.com)